



Baisse de loyer du a un manque de commodité

Par **aurelie**, le **20/05/2010** à **16:52**

Bonjour,

Il y a plus de 2 mois ma douche a fui ce qui a laissé des marques d humidité au niveau du plafond du dessous.

J ai prévenu ma propriétaire qui a téléphoné a une entreprise,ceux ci sont venu et m ont dt qu il ne pouvait pas me laisser avec une douche dans cette état là,ils me l ont donc enlevé et nous avons fais le necessaire avec notre assurance pour les frais liés aux degats des eaux! Il faut savoir aussi que la douche venait d etre changé meme pas un an auparavent mais que la propriétaire l a fait installé par une personne au noir.

Cela fais donc 2 mois que je n'ai plus de douche et qu il faut tout les jours allé a droite a gauche pour pouvoir se laver.Je n en peux plus!

Mon compagnon a fait une lettre a la propriétaire pour beneficier d une baisse de loyer mais elle fait la sourde oreille.

Que m est il possible de faire? Car cela me degoute de payer un loyer plein tarif doit 515 Euros alors que je ne dispose pas des commodités?

Merci d avance.